

doivent être adaptées à la taille du conduit, comme déterminé dans la section 12 du *Code canadien de l'électricité, Première partie*.

La conformité est vérifiée par examen.

25.25B

Les boîtes à borne ou compartiments de câblage dans lesquels sont réalisés les raccordements d'alimentation doivent avoir l'espace de câblage indiqué dans le tableau 22 et la section 12 du *Code canadien de l'électricité, Première partie*.

Les boîtes à borne ou compartiments de câblage des fours encastrés, à l'exception des boîtes qui se trouvent dans une zone où la hausse de température excède 35 K pendant les essais de l'article 11 ou des boîtes qu'il n'est pas possible de rendre facilement accessibles pour l'inspection, doivent être situés de manière que les raccordements soient accessibles pour l'inspection sans avoir à déplacer le four jusqu'à un point où il ne serait plus adéquatement soutenu par la structure du bâtiment.

Les boîtes à borne ou compartiments de câblage des appareils de cuisson encastrés, à l'exception des boîtes qui se trouvent dans une zone où la hausse de température excède 35 K pendant les essais de l'article 11 ou des boîtes qu'il n'est pas possible de rendre facilement accessibles pour l'inspection, doivent être situés de manière que les raccordements soient accessibles pour l'inspection une fois l'appareil installé.

Lorsque les raccords terminaux sur l'appareil sont dans une zone où la hausse de températures excède 35 K pendant les essais de l'article 11, ou qu'il n'est pas possible de les rendre facilement accessibles pour l'inspection, les conducteurs d'alimentation qui se prolongent d'au moins 1,4 m à partir de l'enveloppe doivent être fournis. Un chemin de conduits flexibles d'au moins 1,2 m de long doit être fixé à l'appareil pour enfermer les conducteurs.

La conformité est vérifiée par examen.

26 Bornes pour conducteurs externes

[Remplacer cet article comme suit]

Cet article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

[Ajouter les articles suivants]

26.11A

Les bornes de câblage sur place doivent être d'une dimension adaptée aux conducteurs d'un courant admissible requis par le *Code canadien de l'électricité, Première partie*, lorsque l'appareil est en **fonctionnement normal**.

La conformité est vérifiée par examen.

26.11B

Si une vis serre-câble est utilisée sur une borne de câblage sur place, elle ne doit pas être plus petite qu'une vis n° 8 si les conducteurs du circuit d'alimentation sont de calibre n° 14 AWG, ni plus petite qu'une vis n° 10 si les conducteurs du circuit d'alimentation sont de calibre n° 12 ou n° 10 AWG. Les vis en acier doivent être plaquées convenablement.

NOTE Les bornes d'une commande peuvent être utilisées pour le raccordement sur place des conducteurs de circuit d'alimentation, à condition que les bornes soient conformes aux exigences de calibre ci-dessus.

La conformité est vérifiée par examen.

26.11C

La disposition et l'espacement des pièces de borne dans les enveloppes où sont raccordés les conducteurs installés sur place doivent être conformes aux exigences relatives à l'espace de pliage des fils de CSA C22.2 n° 0.12. L'enveloppe doit pouvoir accueillir les plus gros conducteurs sans forcer l'isolant des conducteurs contre les **pièces sous tension** non isolées de polarité opposée ou de tout autre potentiel différent, de manière à assurer la conformité aux exigences relatives à la séparation des circuits des articles 24 et 29.

La conformité est vérifiée par examen et conformément à CSA C22.2 n° 0.12.

26.11D

Les bornes de câblage ne doivent pas pouvoir tourner. Le frottement entre les surfaces ne doit pas être un moyen acceptable pour prévenir la rotation des pièces de borne.

La conformité est vérifiée par examen.

27 Dispositions en vue de la mise à la terre

[Remplacer cet article comme suit]

Cet article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

27.2

[Ajouter l'article suivant]

27.2A

Les vis, écrous et autres moyens semblables utilisés pour la mise à la terre doivent être utilisés conjointement avec une rondelle-frein afin de réduire la possibilité de desserrage causé par la vibration.

La conformité est vérifiée par examen.

[Ajouter les articles suivants]

27.6A

Si des conducteurs sont utilisés pour lier des **éléments chauffants** aux cadres des **cuisinières**, ils doivent être au moins du même calibre que les conducteurs porteurs de courant associés et en aucun cas d'un calibre inférieur à n° 14 AWG.

La conformité est vérifiée par examen.

27.6B

Si des raccordements électriques sont établis avec des broches et les prises correspondantes (p. ex., **éléments chauffants** de surface de cuisson), les raccordements de mise à la terre de l'équipement doivent être faits de la même manière et avant l'établissement de tout contact sous tension.

La conformité est vérifiée par examen.

27.6C

Le conducteur ou la borne d'alimentation neutre ne doit pas être raccordé électriquement à des pièces métalliques non porteuses de courant de l'appareil.

La conformité est vérifiée par examen.

27.6D

Si des raccordements électriques sont établis avec des broches et les prises correspondantes (p. ex., dossierets amovibles de **cuisinières**), les raccordements de mise à la terre doivent être faits de la même manière, et le raccordement entre la bande de mise à la terre et le contact femelle de mise à la terre doit être établi avant que le contact ne soit fait entre les bandes porteuses de courant.

30 Résistance à la chaleur et au feu

30.2

[Supprimer le troisième paragraphe de la Partie 1]

[Ajouter l'article suivant]

30.2A

Les enveloppes et supports non métalliques des composants électriques doivent être conformes aux exigences de 5VA de CAN/CSA-C22.2 n° 0.17.

Les matériaux dotés de revêtements, doublures ou couvertures ignifuges pour se conformer à la cote d'inflammabilité 5VA doivent être conformes aux exigences relatives aux revêtements ignifuges de CAN/CSA-C22.2 n° 0.17.

La conformité est vérifiée par les essais applicables de CAN/CSA-C22 n° 0.17.

[Ajouter les figures suivantes]

Figure 105A
Emplacement des commandes
(Voir l'article 22.1370.)

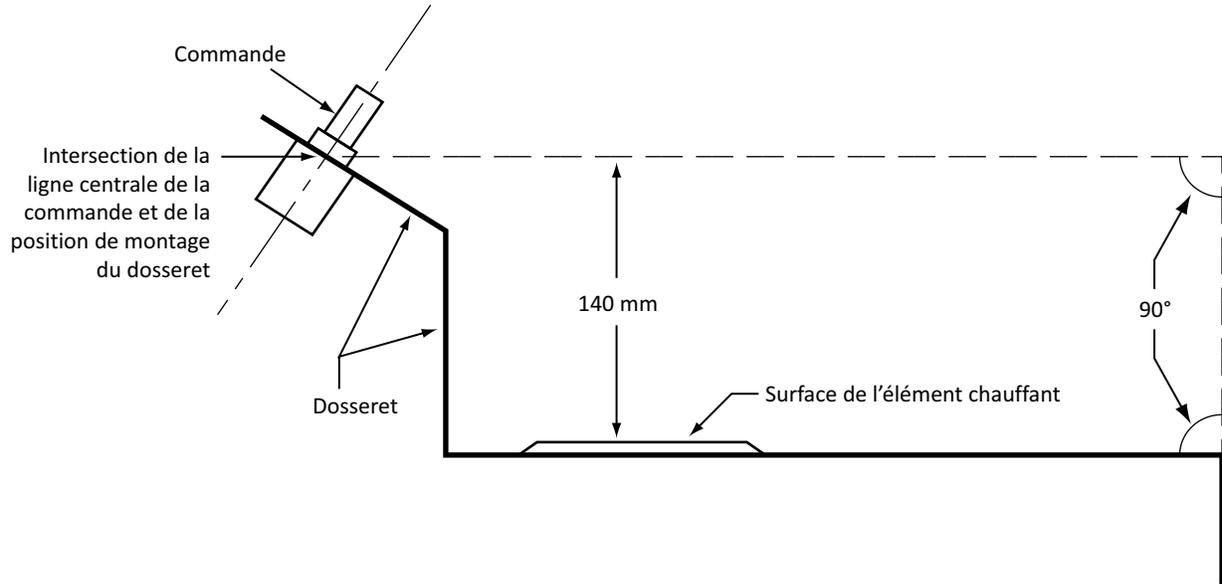


Figure 105B
Durée de conditionnement versus température du four pour l'indice de température des colles
 (Voir l'article 22.55DV.1.3.)

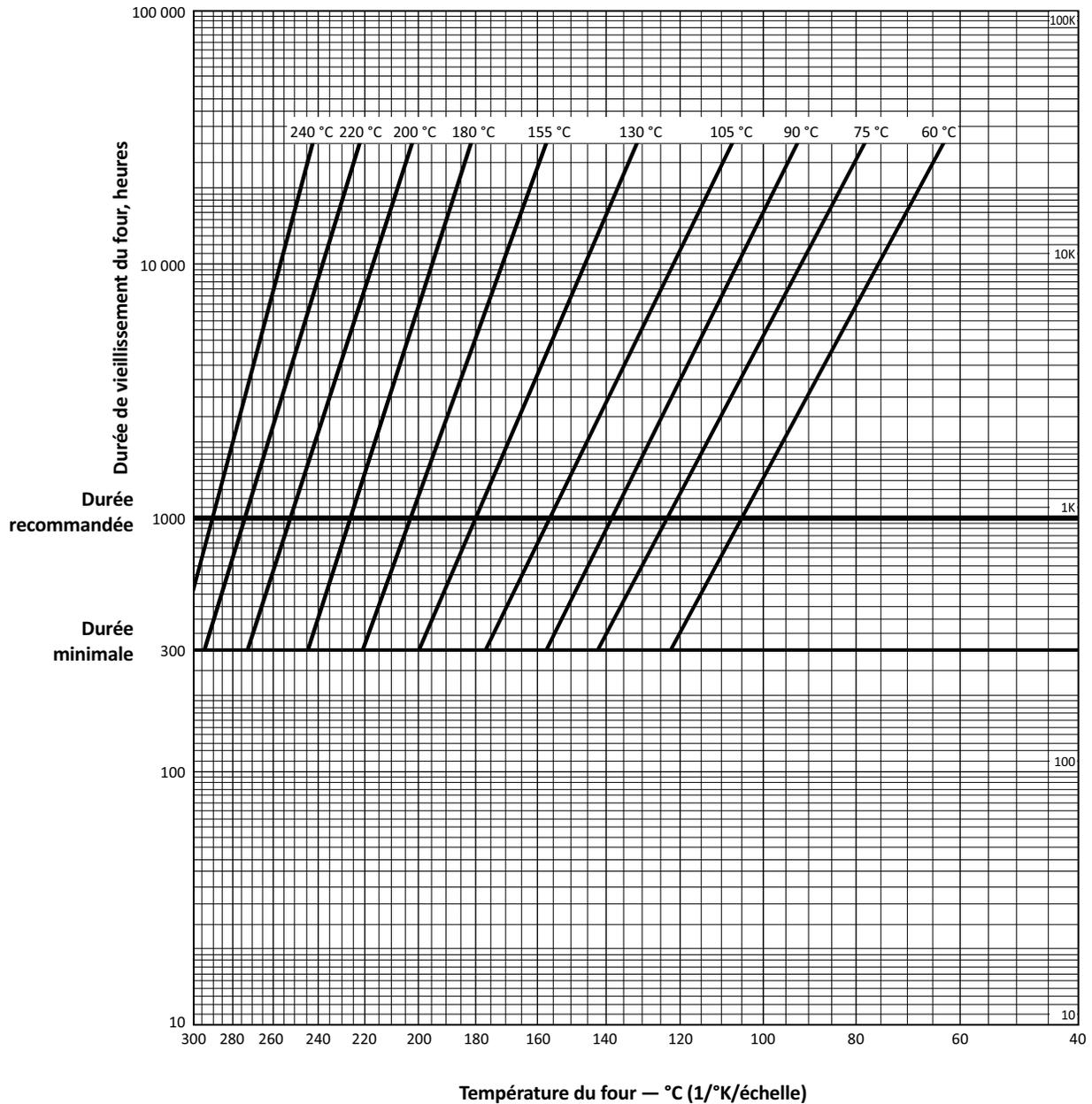


Figure 105C
Marquage de stabilité de cuisinière — visible à l'installateur
 (Voir l'article 7.103F.)

	⚠ WARNING
	<p style="text-align: center;"><u>Tip-Over Hazard</u></p> <p>A child or adult can tip the range and be killed.</p> <p>Install anti-tip device to range and/or structure per installation instructions.</p> <p>Engage the range to the anti-tip device installed to the structure.</p> <p>Re-engage anti-tip device if range is moved.</p> <p>Failure to follow these instructions can result in death or serious burns to children and adults.</p>
<p>Show specific manufacturer illustrations for checking installation/engagement of anti-tip brackets.</p>	

	⚠ AVERTISSEMENT
	<p style="text-align: center;"><u>Risque de renversement</u></p> <p>Un enfant ou un adulte peut renverser la cuisinière et être tué.</p> <p>Installer le dispositif ou la structure antibasculement conformément aux instructions d'installation.</p> <p>Engager la cuisinière au dispositif antibasculement installé à la structure.</p> <p>Engager le dispositif antibasculement à nouveau si la cuisinière est déplacée.</p> <p>Le fait de ne pas suivre ces instructions peut entraîner la mort ou des brûlures graves aux enfants et aux adultes.</p>
<p>Afficher des illustrations spécifiques du fabricant pour vérifier l'installation/l'engagement des supports antibasculement.</p>	

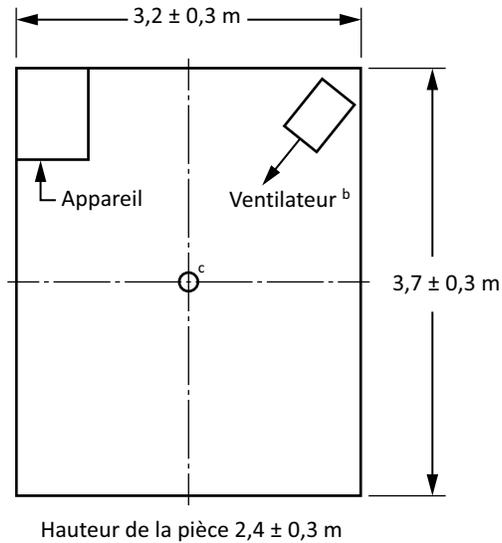
Figure 105D
Marquage de stabilité de cuisinière — visible depuis l'avant
 (Voir l'article 7.103G.)

	<p style="text-align: center;">⚠ WARNING</p> <p style="text-align: center;"><u>Tip-Over Hazard</u></p> <p>A child or adult can tip the range and be killed.</p> <p>Check installation of anti-tip device per installation instructions.</p> <p>Check engagement of anti-tip device if range is moved per installation instructions.</p> <p>Failure to follow these instructions can result in death or serious burns to children and adults.</p>	<p>Show illustrations and/or instructions for checking the installation of anti-tip device.</p>
	<p style="text-align: center;">⚠ AVERTISSEMENT</p> <p style="text-align: center;"><u>Risque de renversement</u></p> <p>Un enfant ou un adulte peut renverser la cuisinière et être tué.</p> <p>Vérifier l'installation du dispositif antibasculement conformément aux instructions d'installation.</p> <p>Vérifier si le dispositif antibasculement est engagé conformément aux instructions d'installation si la cuisinière est déplacée.</p> <p>Le fait de ne pas suivre ces instructions peut entraîner la mort ou des brûlures graves aux enfants et aux adultes.</p>	<p>Afficher des illustrations et/ou des instructions pour vérifier l'installation du dispositif antibasculement.</p>

Figure 105E
Marquage de stabilité de cuisinière — étiquette retirée par le consommateur
 (Voir l'article 7.103H.)

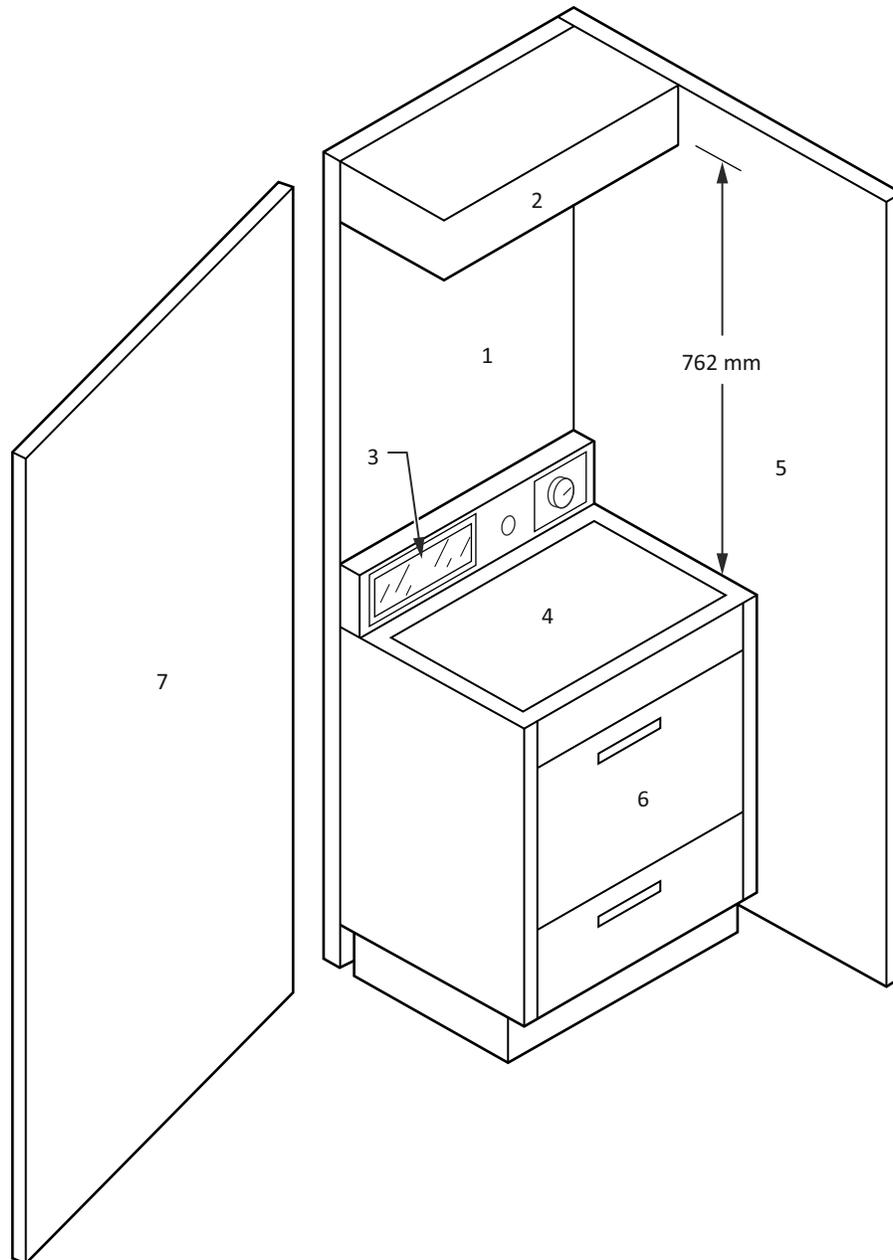
	<p style="text-align: center;">⚠ WARNING</p> <p style="text-align: center;"><u>Tip-Over Hazard</u></p> <p>A child or adult can tip the range and be killed. Verify the anti-tip bracket has been installed. Ensure the anti-tip bracket is engaged when the range is moved. Do not operate the range without the anti-tip bracket in place. Failure to follow these instructions can result in death or serious burns to children and adults.</p>
<p style="text-align: center;">Show specific manufacturer illustrations for checking installation/engagement of anti-tip brackets.</p>	
<p style="text-align: center;">CONSUMER INFORMATION — THE INSTALLER SHALL NOT REMOVE</p> <p style="text-align: center;">Before removing label, ensure anti-tip bracket is properly installed.</p>	
	<p style="text-align: center;">⚠ AVERTISSEMENT</p> <p style="text-align: center;"><u>Risque de renversement</u></p> <p>Un enfant ou un adulte peut renverser la cuisinière et être tué. Vérifier que le support d'antibasculement est bien installé. Vérifier que le dispositif antibasculement est engagé lorsque la cuisinière est déplacée. Ne pas faire fonctionner la cuisinière sans le dispositif antibasculement installé. Le fait de ne pas suivre ces instructions peut entraîner la mort ou des brûlures graves aux enfants et aux adultes.</p>
<p style="text-align: center;">Afficher des illustrations spécifiques du fabricant pour vérifier l'installation/l'engagement des supports antibasculement.</p>	
<p style="text-align: center;">RENSEIGNEMENTS POUR LE CONSOMMATEUR — L'INSTALLATEUR NE LES DOIT PAS RETIRER</p> <p style="text-align: center;">Avant d'enlever l'étiquette, vérifier que le support d'antibasculement est bien installé.</p>	

Figure 105F
Aménagement de la pièce d'essai pour feu et explosion
(Voir les articles 22.109.1B, 22.137DD et 22.137EE.)



- Les dimensions de la pièce doivent se situer dans les limites spécifiées et le volume total doit être d'environ $28,3 \text{ m}^3$.
- Le ventilateur (utilisé seulement à l'article 22.137EE) doit être situé près du sol, le flux d'air étant dirigé vers le coin supérieur.
- L'échantillon d'air ambiant et la température ambiante doivent être prélevés à $1,5$ m au-dessus du centre du sol.

Figure 105G
Enveloppe d'essai pour cuisinière au niveau du comptoir
(Voir l'article 11.2.)



- | | |
|------------------------|-------------------|
| 1. Paroi arrière | 5. Paroi latérale |
| 2. Armoire supérieure | 6. Four |
| 3. Panneau de commande | 7. Paroi latérale |
| 4. Surface de cuisson | |